

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2013

Convocations adressées le 16 janvier 2013

ORDRE DU JOUR

- Attribution du logement Berdoche (appt. n° 2)
- Indemnités 2012 du percepteur
- Subventions 2013
- Infos et questions diverses

L'an deux mil treize et le jeudi vingt quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à dix huit heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mrs Jacques OTTELET, André LEFEVRE, Mme Marie CASTEL Adjoint
Mmes Céline BENOIST, Aline GALLY, Mrs Louis POITOUT, Vincent AHÜ

Absents excusés : Mme Bernadette BARBIER,

Absent : William MARTEL

Secrétaire de séance : Mr Vincent AHÜ



ATTRIBUTION DU LOGEMENT N°2 (Berdoche)

Préfecture le :

Le Conseil Municipal après étude des candidatures et après en avoir délibéré décide d'attribuer le logement n°2 (Berdoche) à Mr Florian CAMPENON à compter du 1 février 2013.

INDEMNITES PERCEPTEUR 2012

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal accepte de verser au Percepteur de Chablis l'indemnité de Conseil pour l'année 2012 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, soit un montant de 336.56 € brut.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2013 POUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **ADMR** : 400.00 €
- **CLUB DE L'AMITIE** : 90.00 €
- **USV** : 1 600.00 €
- **PEP 89** : 50.00 €
- **JUDO CLUB LIGNY** : 250.00 €
- **TENNIS DE TABLE** : 50.00 €
- **ADAVIRS** : 50.00 €
- **FRANCE ALZHEIMER** : 50.00 €

DELIBERATION DU CM

Visa Préfecture le :

Suite au devis du SIER De La Vallée du Serein, pour les travaux France Télécom, Rue Haute, le Conseil Municipal accepte le montant de 1809.- € HT proposé, cependant le projet ne sera pas réalisé dans l'immédiat, les propriétaires n'étant plus demandeurs.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**** Acquisition d'un défibrillateur pour l'U.S de football :** *Le Conseil Municipal est informé des différents devis pour l'installation future d'un défibrillateur dans les locaux de l'USV.*

**** Pose d'un poteau incendie sur la départementale 8 :** *Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise S.A.S BARBIER pour la pose d'un poteau incendie au lieu dit « Les Eloys » pour la somme de 3 389.50 € H.T soit 4 053.84€ TTC. Ce projet sera inscrit au Budget Investissement 2013.*

Visa Préfecture le :

**** Sonorisation Salle :** *Le Conseil Municipal accepte le devis de MEGA-HERTZ concernant l'acquisition d'un ampli avec micro pour la somme de 631.57 € H.T soit 755.36€ TTC. Ce projet sera inscrit au Budget Investissement 2013.*

Visa Préfecture le :

**** Contrat de maintenance pour l'horloge :** *Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BODET concernant la mise en place d'un contrat d'entretien annuel de l'horloge de la mairie, pour un montant de 120.- € HT soit 143.52 € TTC.*

Visa Préfecture le :

**** Renouvellement contrat de balayage :** *Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2013, le contrat de balayage réalisé par l'entreprise MANSANTI TP. Le balayage sera effectué une fois par trimestre, au prix de 432.50 € H.T. la prestation.*

Visa Préfecture le :

**** Demande d'emplacement :** *Le conseil Municipal répond par la négative à la demande de Mme BRAGUE d'obtenir un emplacement pour son projet d'organiser des foires à thèmes sur la commune.*

La séance a été levée à 19 h 20.

Varenes, le 30 janvier 2013

*Le Maire,
Maurice MOCQUOT*